
Contribution de l'accord RIM -UE dans la lutte contre l'insécurité alimentaire

Mohamed El-Hafedh EJIWEN

Directeur de l'IMROP



Quelques éléments de contexte

Premier accord de pêche entre l'UE (CEE) et la Mauritanie date de 1987

Accord en cours a été approuvé par l'UE le 16 novembre 2006

Renouvelable tacitement tous les six ans à compter de sa date d'entrée en vigueur sauf dénonciation par une des deux parties.

Des interruptions sont marquées :

- Plusieurs mois en 2008
- Entre le 1er août 2012 et le 15 décembre 2012, pendant laquelle le protocole 2012-2014 a été paraphé mais les activités de pêche de l'UE exceptionnellement maintenues
- Entre 31 juillet 2014 au 15 novembre 2015

Quelques éléments de contexte

Signature du protocole sur une durée de 4 ans le 16 novembre 2015 et a expiré le 15 novembre 2019.

Renouvellement de l'accord en 2020

Nouveau accord de pêche en cours 2021-2026

L'accord UE-RIM offre des possibilités de pêche aux flottes de l'UE dans les eaux mauritaniennes pour l'accès à certains stocks dans la zone de pêche de la Mauritanie incluant :

- Espèces démersales (poissons, crustacés et mollusques)
- Espèces de petits pélagiques
- Espèces de thonidés et espèces associées.

Contribution notable à la lutte de l'insécurité alimentaire au pays

Situation
préoccupante

- Environ 24% des Mauritaniens souffrent régulièrement d'insécurité alimentaire
- L'insécurité alimentaire varie entre 19% après les récoltes et 26% pendant les périodes de soudure.
- Taux faible de consommation de poisson (10 Kg par tête en 2014 contre 12,6% en 2018)
- Absence des conditions adéquates pour la distribution des poissons :
 - Eloignement du point de vente,
 - Ruptures de stock,
 - Prix élevé et absence des conditions d'hygiène



Rôle important de l'accord de pêche UE-RIM

Incitation à la création de la SNDP

- Faciliter l'accès des populations mauritaniennes au poisson à des prix abordables
- Lutter contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire
- Intégrer les espèces des petits pélagiques dans l'alimentation des populations les plus défavorisées

Approvisionner le marché national et africain

- Petits pélagiques : environ 80 000 t de petits pélagiques destinées au marché africain (Nigeria, Côte d'Ivoire et Cameroun pour l'essentiel) et intégrer une clause des 2% des captures transbordées : environ 2300 t
- Thons : pas de débarquement
- Démersaux : pas de débarquement

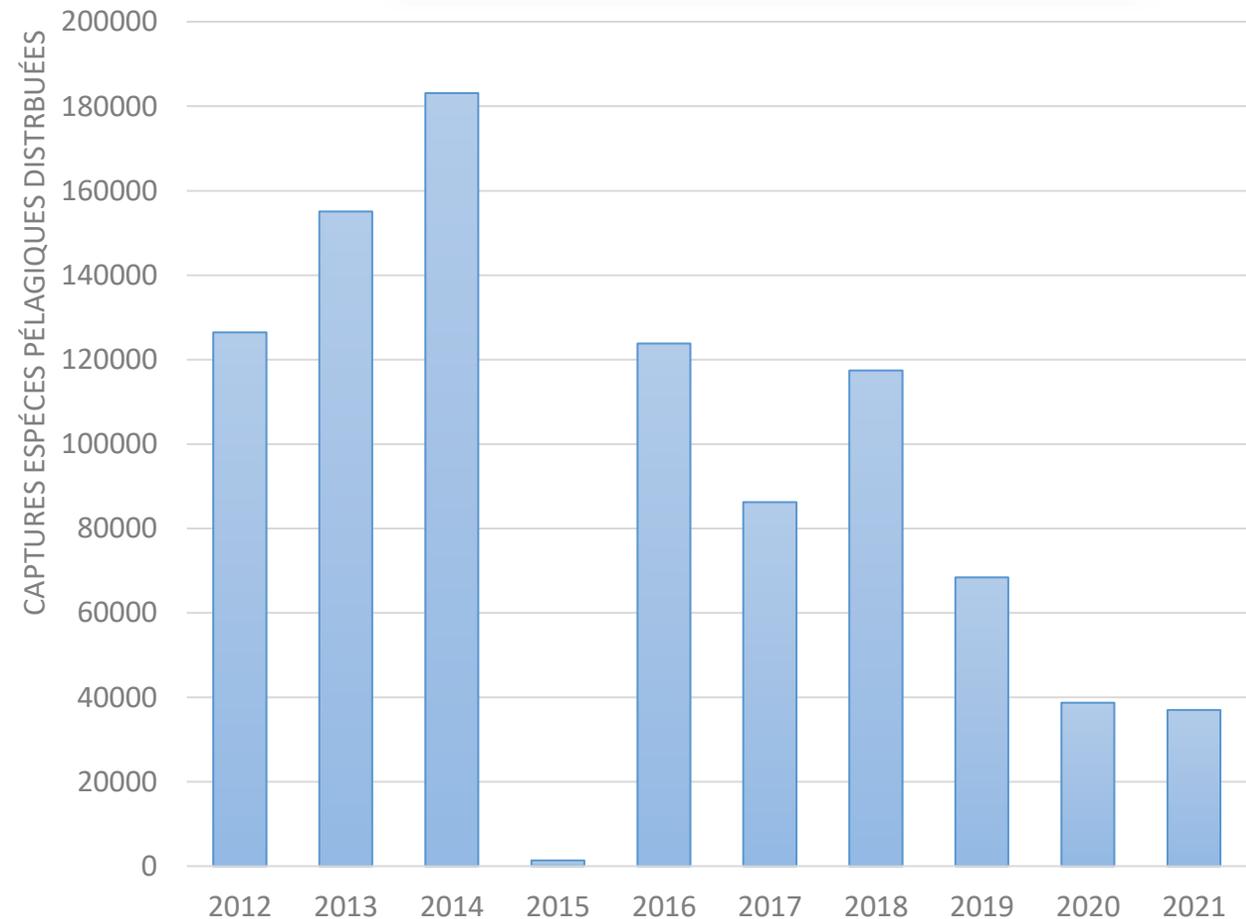


Evolution des captures de l'UE



Captures en diminution depuis le retrait de la flotte en 2015

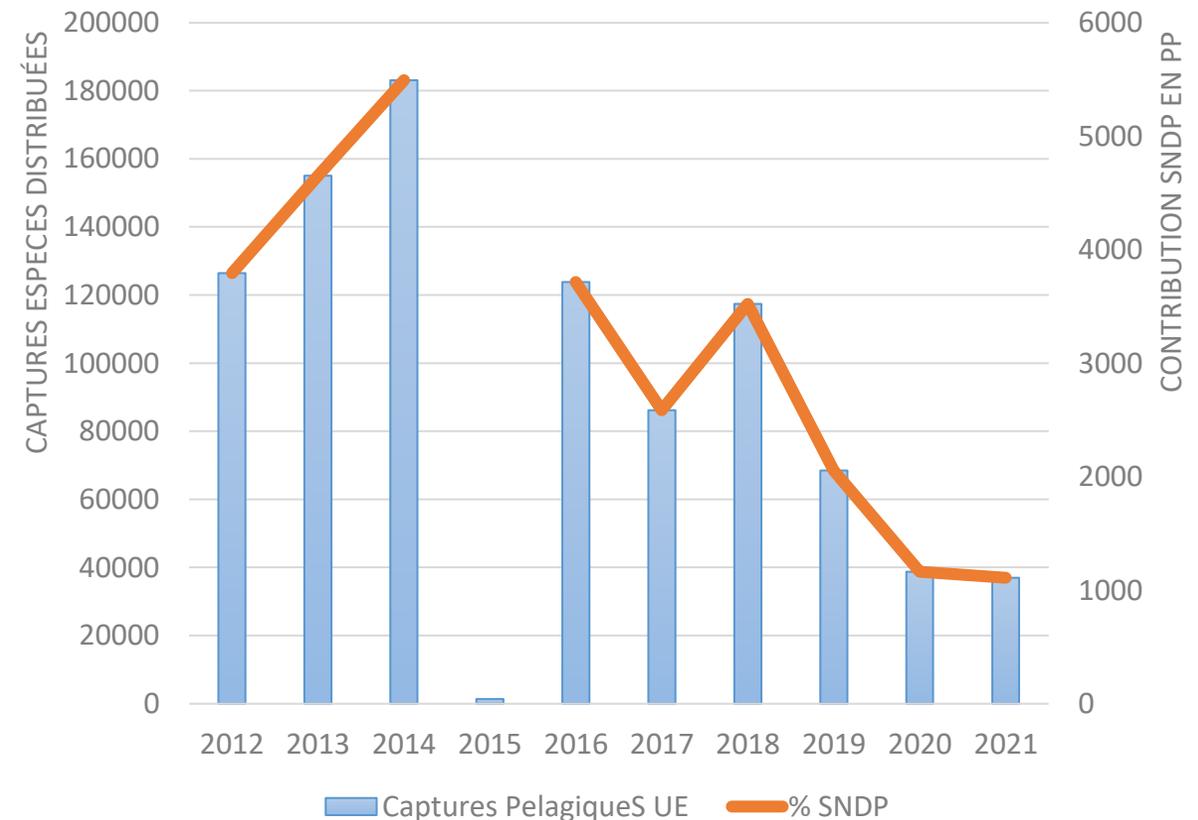
Fluctuation d'une année à l'autre suivant la présence des flottilles



Contribution à la lutte de l'insécurité alimentaire

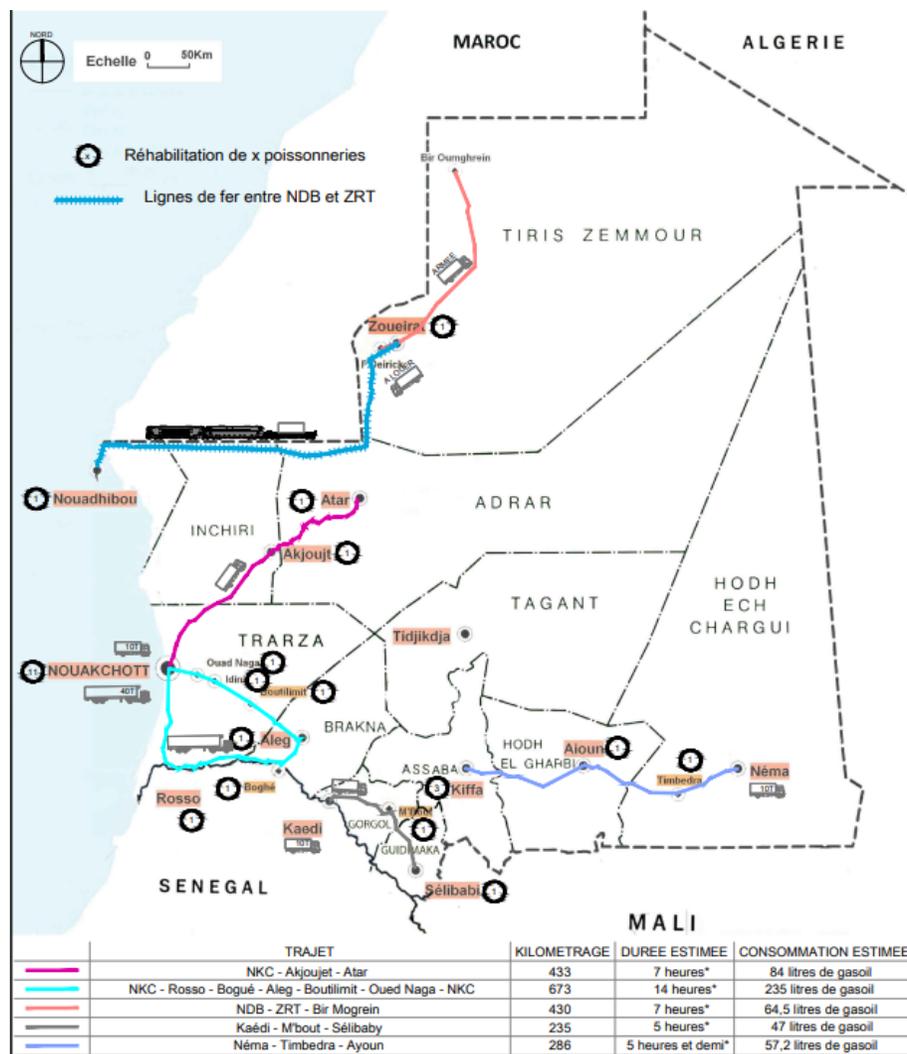


- Une part importante dans la quantité distribuée
- Distribution importante suivant la présence de la flottille
- Nécessité d'assurer une présence permanente dans la zone pour contribuer à la sécurité alimentaire



Evolution de % de la contribution UE des poisons distribués dans le pays

Schéma distribution SNDP



	Total SNDP	% UE
2014	5493	100
2015	6252	0
2016	7850	47
2017	8391	31
2018	7246	49
2019	8750	23
2020	13282	9
2021	9100	12

CONCLUSION

Forte dependance de la distribution des poisons de la contribution en nature de la flotilla de l'UE

Deux espèces principalement concernées : chinchards et sardinelles

Forte augmentation de la consommation de poissons en passant de moins de 5 par an à plus de 16 kg par tete en 2021;

Un impact négatif de l'industrie de farine à la consommation humaine en poissons pélagiques (plusieurs mesures ont été formulés dans ce sens)

Merci

Email: Courrier@imrop.mr

Web: www.imrop.mr

